Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260425-15_04_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SAMEDI 25 AVRIL 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 21/04/2026	Le Samedi vingt-cinq avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres: En exercice: 19 Présents: 15 Votants: 19* Pour: 19 Contre 0 Abstention: 0	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, QUELENNEC Marie-Françoise, MER Serge, SALIOU Sylviane, CREAC'H Annie, MONSIGNY Bertrand, LE SAOUT Carole, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, JACQ Jérôme. *Absents excusés :* PAUGAM Thomas*, *pouvoir donné à Jean JEZEQUEL* - MIOSSEC Maryse*, pouvoir donné à Christelle CORVEZ - PRIGENT Gwénaëlle*, pourvoir donné à Jérôme JACQ, QUERE Laurent*, pouvoir donné à Clément ABALLEA
Délibération N°: 15-04-2026	*Secrétaire de Séance :* PAUGAM Jean-Luc

Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

Monsieur le Maire

PRESENTE au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 09 Avril 2026.
Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré, le 25/04/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*M. PAUGAM Jean-Luc* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du* *- transmission au contrôle de légalité le*

MAIRIE DE PLOUGOURVEST 29400 Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.